

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2021 à 19 h 00 à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents:

- Mme Guylaine Aubin, mairesse
- M Luc Harvey, directeur général & secr.-trésorier
- M. Yves Béchar, conseiller
- Mme Guylaine Lemelin, conseillère
- M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
- M. Gaston Fortier, conseiller
- Mme Sylvie Leblond, conseillère

Est absent :

- M. René Roy, conseiller

-
1. **Ouverture de la séance**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Avis de motion – Règlement sur la taxation 2022;**
 4. **Adoption du projet de règlement numéro 2021-713 de taxation de l'année 2022;**
 5. **Levée de la séance**
-

1. **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil constatent et mentionnent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, aux membres du conseil qui ne sont pas présents pour l'ouverture de la présente séance extraordinaire.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

293-2021

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. **Avis de motion – Règlement sur la taxation 2022**

Je soussignée, Sylvie Leblond, conseillère donne avis par la présente qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement visant à fixer les taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année

2022.

Sylvie Leblond, conseillère

4. Adoption du projet de règlement numéro 2021-713 de taxation de l'année 2022

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter un règlement pour fixer les taux de taxation pour l'année 2022;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 20 décembre 2021;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence,

294-2021 Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le projet de règlement no 2021-713 intitulé « Règlement décrétant le taux de taxation, les tarifs de compensation pour l'année financière 2022 et les conditions de leur perception. »

5. Levée de la séance

295-2021 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu que l'assemblée soit levée.

Luc Harvey
Directeur général/secrétaire-trésorier

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.